

Séance du 17 mai 2018
Délibération n° 2018-45

L'an deux mil dix-huit, le 17 du mois de mai à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 7 mai 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Daniel RONDET, Madame Catherine SADDE, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Georges CHALMET à Monsieur Olivier FILLIAT ; Madame Josette BEAUBIER à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Michel GALOPIER à Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Daniel ARTIGAUD à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	20
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-5	Thème : Demande de subvention

Objet : demande de subvention Leader pour les travaux de curage des bâtiments des forges - 1^{ère} étape vers la valorisation du site

Le conseil communautaire,
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;
VU le Code général des collectivités territoriales
VU les statuts de la communauté de communes,
VU les travaux de clôture et de sécurisation réalisés aux forges de Tronçais en 2015,
VU la délibération du conseil communautaire n°2015-97 du 20 octobre 2015 relative à l'avenir des forges de Tronçais,
VU la délibération n°2016-02 relative à la demande de subvention pour les travaux de curage des bâtiments des forges – actions de valorisation du site,
CONSIDERANT l'intérêt patrimonial du site des forges de Tronçais,
CONSIDERANT la nécessité de nettoyer le site dont les bâtiments sont jonchés de déchets inertes (bois, plastique, ferraille, cartons, papiers, etc.) alors que le site se situe au cœur de la forêt

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le programme de curage des bâtiments du site des forges pour un montant de 235 711 € HT (282 853,20 € TTC) ;

Article 2 : pour permettre la réalisation de ces travaux, d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Département (Contrat des Territoires et du Département de l'Allier), et de l'Europe (Leader) conformément au plan de financement ci-dessous.

DEPENSES en €			RECETTES en €		
Types de dépenses	HT	TTC	Origine des recettes	Montant	%
Nettoyage du site des forges Curage des bâtiments Tri et évacuation des déchets en décharge	235 711,00	283 853,20	DETR 2.5 (40 %)	94 284,00	40
			Département - contrat	42 456,00	18
			Leader	51 828,40	22
			Total aides publiques	188 568,80	80
			Autofinancement	47 142,60	20
Total	235 711,00	283 853,20	Total	235 711,00	100

Article 3 : d'approuver le plan de financement et d'accepter qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement ait lieu en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;

Fait et délibéré le 17 mai 2018,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.